

FORMATION D'ADAPTATION AU PREMIER EMPLOI OBLIGATOIRE

UNITÉS
POLICE
FSMI-FO

PTS

Arrêté du 20 juin 2022 portant organisation de la formation d'adaptation au premier emploi des techniciens et techniciens principaux de police technique et scientifique de la police nationale NOR : INTC2217541A).

Concernent les promotions de techniciens et techniciens principaux de police technique et scientifique débutant leur formation d'adaptation au premier emploi à compter du lendemain de la publication du présent arrêté au Journal officiel

Sont concernés :

- Les Techniciens de police technique et scientifique ;
- Les Technicien principal de police technique et scientifique ;

OBJECTIF : Acquérir et développer les compétences :

Prélever

Analyser

Comparer

ORGANISATION

- La DCRFPN élabore et met en place le programme, l'organisation et l'ingénierie du tronc commun.

Prend en charge les frais inhérents au stage en immersion et la logistique

- Le SNPS dispense les modules « métier ».

UNITÉS
POLICE
FSMI-FO

PTS



Cette formation doit se dérouler au plus près de la date d'affectation du stagiaire et au plus tard dans l'année suivant le recrutement.

STAGE IMMERSION

TRONC COMMUN

SOCLE OPERATIONNEL

Prérequis

Obligatoire
sans prérequis

Obligatoire
sans prérequis

Avoir participé au
tronc commun

Durée

2 semaines

6 semaines TPTS
8 semaines TPPTS

Variable en fonction de
l'affectation de l'agent

Lieu

En service opérationnel
dans la région
d'affectation

En distanciel
puis
Dans une structure de
formation de la DCRFPN

En distanciel
et
au CNPS d'Ecully

Contenu

4 modules
+ 1 module
« management »
pour les TPPTS

Criminalistique découpée
en plusieurs thématiques
accessibles en fonction de
l'affectation de l'agent.

Objectif

Découvrir un commissariat
et des différents
partenaires institutionnels
(SP, justice, IML ...)

Appréhender les missions
de la filière scientifique au
sein de la PN

Obtention d'habilitations
nécessaires à l'exercice
des fonctions de l'agent

Fin

Evaluation type QCM QRC
pour apprécier le degré
d'atteinte des objectifs

Examen en vue de
l'obtention d'habilitations
avec un rattrapage
possible.

Public concerné

Tous les agents issus du
concours externe et ceux
issus du concours interne dont
affecté dans ville ou structure
différente.

Tous les agents issus du
concours externe et ceux
issus du concours interne dont
affecté dans ville ou structure
différente

Variable en fonction des
thématiques et de l'affectation
de l'agent



PTS

On ne lâche rien !

